



Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université
Jeudi 25 novembre 2010, 16h15, auditoire 410, Amphimax, Dorigny

Début de la séance 16h25

Présidence: M. Boris Vejdovsky

Secrétaire: M. Marc de Perrot

Direction: M. Dominique Arlettaz, Recteur
Mme Danielle Chaperon, Vice-Rectrice
M. Jean-Paul Dépraz, Vice-recteur
M. Jacques Lanarès, Vice-recteur
M. Philippe Moreillon, Vice-recteur

Doyens: M. Patrick Francioli, FBM
M. Daniel Oyon, HEC
M. Jean Ruegg, FGSE

Membres présents:

Mme Claire Clivaz - M. Xavier Gravend - M. David Giauque - M. Michel Hahn - Mme Virginie Kyriakopoulos - M. Matthieu-Louis Morerod - M. David Giauque - M. Fabien Ohl - M. Pascal Roman - M. Jacques-Antoine Gauthier - M. Jean-Pierre Müller - M. Andrea Coduri - M. John Antonakis - M. Jean-Claude Usunier - M. Alessandro Villa - M. Steve Binggeli - Mme Corinne Delapierre - M. Torsten Vennemann - Mme Sabrina Damiani - M. Yannick Schneeberger - M. Nicolas Gilliard - Mme Mette Berger - M. Winship Herr - M. Jacques Beckmann - M. Jean-Marc Joseph - Mme Brigida Rusconi - Mme Nicole Vouilloz - M. Cyril Mikhail - Mme Carine Carvalho - Mme Elisabeth Lamont-Hoffman

Excusés:

Mme la Doyenne Anne Bielman - M. le Doyen René Knüsel
Mme Nathalie Chèvre - Mme Elena Nuzzo - Mme Céline Rozenblat

Ordre du jour

1. Accueil et bienvenue du Président
2. Formalités
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption du procès-verbal du 30 septembre 2010
 - Adoption de l'ordre du jour
3. Communications du Bureau
 - Développement du site Web : projets et perspectives
4. Communications de la Direction



5. Point de situation sur le budget 2011 - *annexe*
6. Réponse de la Direction au Rapport de la Commission législative du 23 avril 2010 (Révision de la LUL) - *annexes*
7. Nomination du Bureau
8. Constitution des Commissions et du Conseil de discipline
 - Commission législative
 - Commission des Finances et de Gestion
 - Conseil de discipline
9. Règlement d'études
10. Droits individuels et obligations des membres du Conseil de l'UNIL
11. Divers et interpellations

1. Accueil et bienvenue du Président

Le président remercie les membres pour leur participation au Conseil, témoignage d'un véritable "savoir vivant".

2. Formalités

• Désignation des scrutateurs

Les scrutateurs sont Mme Carvalho et M. Vennemann, approuvés comme tels par l'assemblée.

• Adoption du procès-verbal du 30 septembre 2010

Corriger le nom de M. Vennemann (deux n).

Le procès-verbal est adopté.

• Adoption de l'ordre du jour

Le point 10 est avancé avant le point 3, avec l'approbation de l'assemblée.

3. Droits individuels et obligations des membres du Conseil de l'UNIL

Mme Favre, membre du Conseil de l'UNIL pour la législature 2007 - 2010 présente le travail fait par la commission législative qu'elle présidait sur les droits d'intervention du Conseil de l'UNIL. Mme Favre présente en particulier, et par le détail, les différentes manières dont disposent les membres du Conseil pour intervenir lors des séances et exposer leurs idées, suggestions, ou doléances au Conseil et à la Direction.

La documentation produite par Mme Favre pour sa présentation sera transmise par le biais du site web du Conseil.

4. Communications du Bureau

• Développement du site Web: projets et perspectives

Le président et Mme Nuzzo se sont réunis à deux reprises avec le soutien de Mme Suzanne Fürst, secrétaire administrative du Conseil.

Les documents relatifs aux séances seront placés sur le site. L'idée est de développer le site pour en faire un lieu d'interaction et de travail, au lieu d'un simple outil d'archivage. Les suggestions et souhaits des membres sur les fonctionnalités du site sont évidemment bienvenues.

M. Vejdosky souligne que le Conseil tel que constitué comporte encore un certain nombre de sièges non pourvus et rappelle la nécessité, si l'occasion s'en présente, que les membres fassent un peu de promotion auprès de leurs collègues.

5. Communications de la Direction

M. Arlettaz transmet les félicitations de la Conseillère d'Etat, Mme Anne-Catherine Lyon, à M. Vejdosky et Mme Nuzzo pour leur élection respective.

La Direction a annoncé au mois d'octobre la reprise par l'UNIL de l'équipe Lausannoise du Ludwig Institute, actif à l'échelle internationale depuis son siège de New York, en sciences de la vie et recherche sur le cancer. Une quarantaine de chercheurs de l'institut seront intégrés dans le personnel de la FBM et financés, ainsi que leurs recherches, à hauteur de 3 millions annuels pour une durée de 5 ans.

6. Point de situation sur le budget 2011 – annexe

M. Arlettaz explique que le 20 mai 2010 le Conseil a donné un préavis favorable au budget ordinaire de l'UNIL, servant de base à la négociation cantonale sur le budget de l'année suivante. A ce jour, le budget de l'Etat de Vaud n'a pas encore été voté, mais il a été arrêté par le Conseil d'Etat, pour soumission au Grand Conseil. Le budget est de 261,7 mios pour l'UNIL; cela constitue une augmentation de 3,9 mios par rapport à 2010. La Direction a fait des adaptations, en diminuant de 1,6 mios le budget charges du Centre, en augmentant la dissolution du FRI, mais elle n'a pas diminué le budget charges des facultés et instituts. Le budget global de l'UNIL passe de 392 mios en 2010 à 406 mios pour 2011.

M. Vejdosky se réjouit que les budgets et ressources des facultés et instituts ne seront pas réduits par les retouches demandées.

M. Beckmann demande quelle part des informations transmises au Conseil sont confidentielles et quelle part sont rendues publiques.

M. Arlettaz explique que le budget transmis n'est pas public, mais que le budget approuvé par le Grand conseil est publié dans une conférence de presse.

7. Réponse de la Direction au Rapport de la Commission législative du 23 avril 2010 (Révision de la LUL) - annexes

M. Arlettaz rappelle que le Conseil avait discuté à plusieurs reprises les questions soulevées par l'actuelle Loi sur l'Université (LUL) qui date de 2004. Le Conseil a en outre été consulté dans le cadre de modifications mineures de la LUL actuellement en cours, modifications visant notamment à une mise en conformité avec la Loi vaudoise sur les subventions. Actuellement, la modification de la LUL a été présentée au Grand Conseil lors de sa dernière séance, et sera probablement approuvée lors de sa prochaine séance. Le Conseil de l'UNIL a présenté le rapport en annexe à la Direction de l'UNIL lors de sa séance de mai 2010, en demandant une réponse sur un certain nombre de points. La note de la Direction du 15 novembre 2010, soumise ce jour au Conseil de l'UNIL, est la réponse aux questions posées.

En réponse à M. Beckmann et son intervention sur le rapport présenté, M. Arlettaz précise que le présent rapport et celui de la Commission législative du Conseil ne sont pas liés à la procédure en cours auprès du Grand conseil; en d'autres termes, les décisions législatives en cours au Grand Conseil n'affectent en rien la teneur du rapport de la Direction. La Commission législative du CU avait souhaité faire une étude sur l'adéquation de la LUL avec les besoins de l'UNIL dans les domaines académiques, et

c'est sur ces points que le rapport répond.

M. Herr considère que les réponses de la Direction comportent des arguments de fond qui mériteraient discussion du Conseil avec la Direction.

M. Arlettaz propose qu'une discussion du Conseil devrait préalablement être préparée par la Commission législative du Conseil.

M. Joseph note que les questions rassemblées dans le rapport de la Commission législative n'étaient qu'une sélection des questions abordées, et que le débat demande certainement à être ouvert à nouveau.

M. Arlettaz rappelle que les questions posées sont celles qui ont trait à la manière dont les textes légaux règlent certaines questions. Les réponses apportées par la Direction sont une citation de l'exposé des motifs de la LUL, puisque la Direction n'est pas à l'origine de la LUL et ses articles. La Direction donne copie des explications données en son temps par le législateur sur ses choix.

M. Herr demande si le Recteur, au vu du soutien politique qui lui a été manifesté dans la reconduction de son mandat chaleureusement acceptée par le Conseil d'Etat, ne pourrait bénéficier d'une écoute s'il demandait une modification de la loi (LUL). M. Herr insiste que le Recteur devrait pouvoir user de son influence pour obtenir des changements souhaités par l'Université.

M. Arlettaz rappelle que la Direction se tient à la disposition de la Commission législative et du Conseil pour une discussion des points abordés ci-dessus.

8. Nomination du Bureau

M. Vejdovsky rappelle le travail de motivation par courriel qu'il a effectué auprès des membres pour arriver à une proposition de composition du bureau qu'il soumet à l'approbation du Conseil, en conformité avec le règlement interne :

- *Corps professoral*: Claire Clivaz (FTSR), Céline Rozenblatt (FGSE)
- *Corps intermédiaire*: Boris Vejdovsky (Lettres)
- *PAT*: M. Jean-Pierre Müller (SSP), Mme Nicole Vouilloz (FBM)
- *Corps étudiantin*: Mme Elena Nuzzo (SSP)

Le Conseil valide par acclamation la composition du bureau.

9. Constitution des Commissions et du Conseil de discipline

● Commission législative

M. Vejdovsky propose une commission composée comme suit:

- *Corps professoral*: M. Jacques Beckmann (FBM), M. Michael Hahn (Droit), M. Winship Herr (FBM)
- *Corps intermédiaire*: M. Jean-Marc Joseph (FBM)
- *PAT*: Mme Sabrina Damiani (FGSE)
- *Corps étudiantin*: M. Samuel Beroud (Lettres), M. Dominique Gigon (Lettres)

Le Conseil valide par acclamation la composition de la commission.

● Commission des Finances et de Gestion

M. Vejdovsky propose une commission composée comme suit:

- *Corps professoral*: M. Fabien Ohl (SSP), M. Torsten Vennemann (FGSE), M. Alessandro Villa (HEC)
- *Corps intermédiaire*: M. Steve Binggeli (HEC)

- *PAT*: Mme Carine Carvalho-Arruda (Services centraux)
- *Corps étudiantin*: M. Jean-Frédéric Knoeri (HEC), M. Yannick Schneeberger (FGSE)

Le Conseil valide par acclamation la composition de la commission.

● **Conseil de discipline**

M. Vejdovsky propose un conseil composé comme suit:

- *Corps professoral*: Mme Solange Ghernaouti (HEC), M. Pascal Roman (SSP)
Suppléant: M. Guido Palazzo (HEC)
- *Corps intermédiaire*: M. Jean Tristan Michel (Droit), M. Xavier Gravend (FTSR)
Suppléante: Mme B. Rusconi (FBM)
- *Corps étudiantin*: Mme Elena Nuzzo (SSP), M. Hervé Roquet (SSP),
M. Yannick Schneeberger (FGSE)

Le Conseil valide par acclamation la composition du Conseil de discipline.

10. Règlement d'études

M. Jean-Tristan Michel, ancien membre du Conseil de l'UNIL et membre du groupe de travail qui planche actuellement sur la question, présente l'état des travaux. Le groupe de travail présentera une proposition complète au mois de décembre 2010.

Il rappelle l'historique de la démarche du groupe: la Direction ayant rappelé au Conseil sa compétence pour la rédaction d'un règlement général d'études, un débat nourri a été mené par le Conseil qui a finalement décidé d'entrer en matière.

Pour impliquer tous les corps et facultés un groupe de travail a été constitué, réunissant un membre de chaque faculté, deux membres d'Acidul, trois membres de la FAE, un membre de la Direction (Mme Chaperon) et un membre du bureau du Conseil (M. Michel).

Une fois achevé son travail, le groupe pourra livrer au Conseil une liste de thèmes qu'il importe d'intégrer dans le règlement d'études, assorti de solutions possibles.

Les notes de présentation de M. Michel seront mises à disposition sur le site du Conseil.

Mme Carvalho demande comment le Conseil s'organisera pour aborder la série de questions qui n'ont pas pu être traitées par l'actuel groupe de travail.

M. Vejdovsky confirme que le Conseil aura à se prononcer sur l'opportunité de reformer un nouveau groupe de travail, héritier des questions soulevées.

M. Binggeli explique qu'Acidul va faire une proposition au conseil de l'UNIL sur les modalités de suivi du travail déjà accompli. Il demande si ce document pourrait figurer en annexe du rapport du GT.

M. Michel pense que oui.

Mme Chaperon explique que le groupe de travail a produit plusieurs tableaux comparatifs sur les principales pratiques des diverses facultés. Cette documentation figurera en annexe du rapport.

Mme Berger souhaite savoir quel est l'horizon temporel pour la production d'un règlement par le Conseil.

M. Arlettaz exprime le souhait de la Direction de voir ce règlement entrer en application. Pour ce faire, la Direction devra vérifier sa conformité avec certaines règles et les compétences du Conseil. La Direction souhaiterait pouvoir disposer du document d'ici juillet 2011, étant entendu que le travail pourrait ensuite être partiellement remis

sur le métier si nécessaire. La Direction pourra mettre des ressources à disposition du groupe de travail pour permettre de donner un rythme d'avancement plus soutenu.

M. Vejdovsky adresse ses remerciements au groupe de travail.

11. Divers et interpellations

11.1. L'UNIL dans les rankings

M. Gravend commente le dernier QS ranking qui vient de sortir et qui montre une amélioration du placement de l'UNIL; il s'étonne pourtant encore du rang (qu'il juge relativement modeste) obtenu par l'UNIL au vu des ressources disponibles et des collaborateurs de l'UNIL. La Direction a-t-elle travaillé à donner des résultats propices à un bon, ou un meilleur, classement ?

M. Arlettaz est fréquemment interpellé sur cette question quant à la position adoptée par l'UNIL à propos des *rankings*. Il souligne qu'une évolution de la place de l'UNIL dans un ranking, d'une année à l'autre, n'implique pas forcément une évolution de l'UNIL elle-même ! La Direction a travaillé notamment à bien présenter certaines données sur son site web, ce qui semble dans certains cas avoir eu un effet positif; mais l'UNIL n'est pas la seule à effectuer un tel travail. Il souligne qu'il y a 17'000 universités dans le monde, dont 5'000 de recherche, et seulement 500 d'entre elles sont classées. Il relève que l'UNIL est toujours classée. Ceci dit, la question est de savoir ce que l'on veut classer. Tous les *rankings* expriment des partis pris, en particulier le fait que sciences naturelles ou médicales et technologie sont mises en valeur au détriment des sciences humaines et sociales, qui correspondent plus au profil de l'UNIL. On compare des universités d'une grande variété dans les *rankings*. Jusqu'alors, Shanghai ne prenait en compte que les publications dans *Science* et *Nature*. Leiden reprend l'impact des publications scientifiques et met l'UNIL en première place à l'échelle européenne. Autre biais : ce ne sont pas les publications d'articles mais les ouvrages (non pris en compte dans les *rankings*) qui font foi dans certains domaines scientifiques. La Direction ne veut donc pas surestimer l'importance des *rankings*. Elle confirme néanmoins que les autorités politiques sont sensibles à ces informations, et elle veille à communiquer sur le fait que l'UNIL se comporte tout à fait bien, compte tenu de son profil spécifique, au sein des universités suisses, mais aussi internationales.

M. Lanarès complète cette réponse en ajoutant que la notion de *ranking* est moins importante en Europe qu'en Amérique du nord. Une enquête faite au Royaume-Uni montre que seul 18% des étudiants en prennent compte pour le choix de leur future université de formation. La vision européenne est plus prône à faire des comparaisons dans des domaines spécifiques. M. Lanarès rappelle par anecdote que le *ranking* QS a demandé à 3'000 personnes quelle était «dans [leur] domaine les meilleures universités» ce à quoi seules 300 personnes ont répondu. Certaines personnes sollicitées pour se prononcer sur la réputation des universités citent encore la bonne réputation de la faculté de droit de Princeton... fermée depuis plus de 20 ans.

11.2. Relations UNIL-EPFL

M. Binggelli demande ce que sont les relations entre UNIL et EPFL. Les doctorants ont l'impression que l'EPFL se diversifie beaucoup et empiète parfois ainsi sur les domaines traditionnels de l'UNIL. M. Brabeck CEO de Nestlé vient de parler de fonds pour la pharmacologie, d'autres messages identiques sont émis dans le domaine de l'économie. Que fait la Direction pour éviter que les domaines scientifiques de l'UNIL ne soient «phagocytés» ?

M. Arlettaz rappelle que l'EPFL a, en tant qu'université soumise à une loi fédérale, une marge de manœuvre extrêmement large en matière de domaines de recherche.

L'objectif de l'UNIL, comme de l'EPFL, élaboré depuis plus de 10 ans, est de créer sur la place lausannoise une compétence sur l'ensemble des domaines académiques. L'objectif de l'EPFL est de développer la technologie et les sciences naturelles et les sciences du vivant. Celui de l'UNIL est les sciences humaines et sociales, les sciences de la vie et celles de l'environnement, sous la dénomination «Le savoir vivant». On sait que Nestlé a décidé de s'installer dans le quartier de l'innovation (et non à l'EPFL) pour développer un pôle de recherche. L'accès des collaborations avec Nestlé n'est pas réservé à l'EPFL; l'UNIL a une collaboration depuis de nombreuses années avec le centre Nestlé à Verschez-les-Blancs. Par ailleurs, avec la création du centre universitaire lausannois en finance, ce sont des chercheurs de l'EPFL qui sont venus rejoindre leurs collègues dans les locaux de l'UNIL, avec une répartition pour les uns sur les aspects plus mathématiques, et pour les autres plus économiques. Donc on peut dire sereinement que la collaboration entre les deux institutions est constructive et bonne. Pour ce qui est du dynamisme de l'UNIL, on constate que sa croissance budgétaire soutient largement la comparaison avec les EPF.

11.3. Droits et devoirs des membres du Conseil de l'UNIL

M. Morerod demande si les membres du Conseil de l'UNIL ont des obligations en matière de confidentialité.

M. Arlettaz rappelle que les membres sont là en tant que représentants des facultés et corps. Il peut y avoir des débats à huis clos, demandant le respect d'une confidentialité qui sera alors spécifiquement demandée.

M. Vejdovsky souligne que de manière générale il y a un devoir de réserve à l'égard de l'extérieur de l'Université. En revanche c'est au titre de représentants de corps ou de facultés que les membres sont élus; il est donc naturel qu'ils consultent leurs collègues sur certains points ou documents.

M. Vejdovsky invite tous les membres présents à se rendre à la Villa Mon-Repos pour la réception du Conseil de l'UNIL offerte par la Direction.

Séance levée à 18h40

Procès-verbal: M. Marc de Perrot avec ajouts de M. Vejdovsky

Lausanne, le 17 décembre 2010